



Jugement pension alimentaire rendu en uruguay à valider en france

Par **Ihorransse**, le **15/06/2009** à **12:13**

Bonjour,

Je me suis mariée en France en 1993. J'ai eu trois enfants. J'ai déménagé à la suite de mon mari, uruguayen et espagnol de naissance et français nationalisé, en 2000, en Uruguay. Au bout de trois ans nous divorçons, nous mettons d'accord pour le montant de la pension soit 1000 dollars (moi obligée d'accepter ce montant sous peine de ne pas pouvoir ramener les enfants en France puisque autorisation obligatoire du père en tant qu'Uruguayen), mon mari organise son insolvabilité donc je ne peux rien récupérer de mes affaires et je rentre en France fin 2003. Je fais une procédure pour augmenter la pension dès 2005, la sentence du tribunal uruguayen datée de juin 2008 m'accorde 1000 euros à partir d'avril 2005. Comment puis-je faire appliquer cette sentence en France? (J'ai fait le calcul de ce que nous doit le père de nos enfants : 26 210 euros, entre les mois non versés et ceux payés 1000 dollars au lieu de 1000 euros. Les enfants voient leur père une fois par an, nous ne savons pas où il réside, mais il doit venir les prendre au mois d'août prochain.

Merci d'avance pour vos conseils car la situation est complexe et je ne sais vraiment pas où m'adresser pour faire valoir mes droits.

Bien cordialement

Laurence lamare